

PRELEVEMENTS GYNECOLOGIQUES :

RECOMMANDATIONS DU SPC POUR LES DEMANDES D'EXAMEN

Dr. J.-C. Tille, responsable de l'Unité de Pathologie gynécologique et urologique

Dr. A.-L. Rougemont, Pathologie fœto-placentaire

!!! Etablir **1 requête de cytologie** **ET** **1 requête d'histologie** si les 2 prélèvements sont requis pour la même patiente. **Distinguer** clairement les prélèvements.

MATÉRIEL À EXAMINER

- Identifier chaque flacon ou prélèvement
- Toujours préciser s'il s'agit d'un prélèvement gauche ou droit
- Si l'orientation de la pièce est indiquée par un fil ou autre, expliquer clairement à quoi cela correspond

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES

- Indiquer tous les renseignements cliniques pertinents
- En particulier, indiquer s'il y a un risque infectieux majeur

EXTEMPORANEE

- Faire une requête spécifique «Extemporannée » et toujours téléphoner en Pathologie au préalable
(Labo. de macroscopie : 7h-17h30+sa 8h30-12h **24934/**
17h30-7h+WE-fériés **079-6232886**)
- Indiquer un no. de téléphone pour la transmission des résultats

EN CAS D'URGENCE (hormis biopsies mammaires)

- Indiquer clairement « URGENCE » sur la feuille de demande et téléphoner en Pathologie au préalable
(Labo. de macroscopie : 7h-17h30+sa 8h30-12h **24934/**
17h30-7h+WE-fériés **079-6232886**)
- Délais : si réception avant 13h → résultat possible l'après-midi
si réception après 13h → résultat le lendemain matin